

CAP PÂTISSIER

PUBLIC CONCERNÉ

Demandeur d'emploi, salarié ou chef d'entreprise

PRÉREQUIS

- ▼ Avoir réalisé 2 stages d'immersion d'une semaine dans 2 entreprises différentes
- ▼ Maîtriser les savoirs de base

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- ▼ De 5 à 10 stagiaires

DATES

- ▼ Du 14 septembre 2026 au 28 mai 2027

DURÉE

- ▼ 9 mois : du lundi au vendredi

HORAIRES

- ▼ Variables (8h00/17h30)

TARIFS

- ▼ 15 € de l'heure
- ▼ Éligible au CPF
- ▼ Places financées par la Région Centre Val de Loire pour les demandeurs d'emploi, nous consulter

DÉLAI D'ACCÈS

L'inscription est validée à réception du contrat de formation. Votre CMA se réserve la possibilité de proposer une date ultérieure ou un autre lieu de formation.

RNCP N°38765
FORMA CODE 21528

OBJECTIF GÉNÉRAL

Se former au métier de pâtissier et se préparer aux épreuves professionnelles du CAP Pâtissier définies par le référentiel d'examen de l'Éducation Nationale.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▼ Fabriquer à partir de matières les produits de pâtisserie destinés à la commercialisation
- ▼ Exercer son activité dans le respect des procédés de transformation (de l'élaboration à la finition)
- ▼ Exercer son activité dans le respect des préconisations liées au développement durable notamment la lutte contre le gaspillage
- ▼ Exercer son activité dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité conformément à la législation en vigueur
- ▼ Contribuer à la mise en valeur des produits finis auprès du personnel de vente
- ▼ Participer à la commercialisation ; Il (elle) peut-être amené(e) à être en contact avec la clientèle

PROGRAMME

Le contenu de la formation dispensée est conforme au référentiel du diplôme préparé s'agissant d'une formation diplômante : 17 semaines de stage en entreprise et 20 semaines de cours en centre de formation

▼ PROGRESSION PÉDAGOGIQUE MISE EN APPLICATION SELON LE RÉFÉRENTIEL DU CAP

- Pôle 1 - Tour, petits fours secs & moelleux et gâteaux de voyage
- Pôle 2 - Entremets et petits gâteaux

▼ MATIÈRES DISPENSÉES - DOMAINE PROFESSIONNEL

- Travaux pratiques (20 h)
- Gestion appliquée (2 h)
- Technologie (5 h)
- Sciences appliquées (2 h)

▼ EN FONCTION DU PARCOURS DE FORMATION DU STAGIAIRE

- **Si non diplômé**
Français (2 h)
Histoire / géographie (2 h)
Mathématiques (2 h)
Sciences physiques (2 h)
- **Selon le diplôme obtenu**
Prévention santé environnement (PSE) (2 h)
Anglais (2 h)

▼ MODULE TRE (TECHNIQUE RECHERCHE EMPLOI) – 40 H

- Aide à la conception d'un CV et d'une lettre de motivation
- Entraînement à l'entretien de recrutement
- Développer des stratégies de recherche d'emploi

PARCOURS DE FORMATION INDIVIDUEL

Le nombre d'heures de formation à suivre est individualisé. Une personne diplômée* peut être dispensée partiellement ou totalement du domaine général.

**Reconnaissance des diplômes issus des états membres de l'union européenne, de l'espace européen ou de l'association européenne de libre-échange permettant la dispense des domaines généraux*

PARCOURS OPTIONNEL

- ▼ **REMISE À NIVEAU**
 - Du français et des mathématiques (20 h)
- ▼ **ACCOMPAGNEMENT DU STAGIAIRE**
 - Accompagnement dans l'utilisation des ressources numériques (capsules de formation en e-learning)

FORMATEURS

Notre organisme de formation met à disposition des formateurs dont le profil est en adéquation avec la formation visée.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ▼ Pédagogie active qui alterne théorie et mises en situation pratiques : exercices d'application, manipulation de supports et documents divers, études de cas réels, simulations
- ▼ Identification pour chaque participant des points forts et des axes de travail

DOCUMENT REMIS

L'ensemble des ressources et supports seront mis à disposition des participants.

DISPOSITIF D'INFORMATIONS ET DE POSITIONNEMENT DES STAGIAIRES

- ▼ En amont de la formation, un **entretien de positionnement** est réalisé pour évaluer le besoin du stagiaire et l'orienter vers l'action de formation adaptée
- ▼ À l'occasion des échanges, une **fiche diagnostic** est complétée et permet d'identifier le parcours de la personne (diplôme, expérience) et de vérifier ses objectifs à des fins d'adaptation et individualisation du parcours de formation
- ▼ À l'issue de l'entretien, le **programme détaillé de la formation** est transmis au candidat
- ▼ Toute information demandée à un candidat a un lien direct avec la formation et reste confidentielle

PRISE EN COMPTE DE LA SATISFACTION DES STAGIAIRES

La satisfaction est recueillie via nos enquêtes envoyées par mail à chaque stagiaire. Deux enquêtes sont à remplir en ligne à la fin de chaque formation (à 10 jours puis à maximum 6 mois). La satisfaction est affichée sur notre site Internet rubrique « se former ».

DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ACQUISITION DE LA CERTIFICATION PAR CAPITALISATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES

Décret n° 2016-772 du 10 juin 2016 relatif à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du certificat d'aptitude professionnelle dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience.

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ceux qui ont préparé le diplôme dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 / 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondant.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10 / 20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

- ▼ Évaluations tout au long de la formation par les formateurs au moyen d'exercices (contrôle continu)
- ▼ Examen du CAP
- ▼ Taux de réussite aux examens (année 2025) : 100 %

SUIVI POST FORMATION

- ▼ **POUR ALLER PLUS LOIN, INSCRIVEZ-VOUS AUX FORMATIONS SUIVANTES**
 - CAP Boulanger, CAP Chocolatier-confiseur et CAP Glacier fabricant
 - Certificat de spécialisation pâtisserie de boutique (1 an)
 - Certificat de spécialisation technique du tour en boulangerie et pâtisserie (1 an)
 - Bac Pro Boulanger pâtissier
- ▼ **TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES**
 - Pâtissier
- ▼ **ENQUÊTE INSERTION (ANNÉE 2025)**
Recueil des données en cours de traitement
- ▼ **SECTEURS D'ACTIVITÉS**
 - Le titulaire du CAP « Pâtissier » peut exercer dans les secteurs suivants : pâtisseries artisanales sédentaire ou non sédentaire, pâtisserie-boulangerie artisanale, pâtisserie, chocolaterie artisanale, glacerie artisanale fabricant, grande et moyenne surfaces (rayon pâtisserie), restauration commerciale (poste pâtisserie) ou spécialisée (salon de thé), traiteur et pâtisserie industrielle

BILAN PÉDAGOGIQUE DU STAGE

L'intervenant établit un bilan pédagogique de la formation qui est remis au responsable du centre ou au coordinateur de l'action, pour information.

RENSEIGNEMENT & INSCRIPTION

Élodie GUIET

02 38 62 06 60 - eguiet@cma-cvl.fr

HANDICAP

Référent handicap du site de formation

Laurence GUDIN

02 38 62 75 29 - lgudin@cma-cvl.fr

L'établissement s'est doté d'une capacité à étudier, au cas par cas, les besoins spécifiques des candidats qui voudront postuler à une formation afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.

ORGANISME DE FORMATION

CMA FORMATION - ORLÉANS

N° de SIRET : 130 027 980 00015

N° de déclaration de l'activité : enregistré sous le numéro 24450381045

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

SITE DE FORMATION

5 rue Charles Péguy - BP 1927 - 45009 Orléans cedex

02 38 62 75 29 - campus45@cma-cvl.fr



**Cofinancé par
l'Union européenne**



« Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire et de :

- l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Social Européen
- l'Etat dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences »